



USS Union syndicale suisse

www.uss.ch

Pour concilier travail et famille

Eppur si muove !

Pouvoir mieux concilier travail professionnel et travail familial, telle est la revendication fondamentale de toutes celles et tous ceux qui veulent instaurer l'équité entre les sexes. Au plus tard depuis l'Assemblée des délégué(e)s de l'Union syndicale suisse (USS) qui s'est tenue le 3 novembre 2008, la centrale syndicale a inscrit ce point parmi les toutes premières priorités de son agenda. Un rapide coup d'œil le montre : « Eppur si muove ! », quelque chose a en effet quand même bougé depuis lors à ce chapitre.

Christina Werder, secrétaire centrale de l'USS/fq

C'est à une nette majorité que le Conseil national a, lors de sa session de printemps qui vient de prendre fin, décidé de prolonger le programme d'impulsion pour la création de structures d'accueil de la petite enfance. Grâce à ces incitations financières en vigueur depuis février 2003, près de 24 000 nouvelles places ont été aménagées partout en Suisse dans des crèches. Mais il en manque encore pour près de 120'000 enfants, comme l'a fait apparaître une publication de la commission fédérale de coordination pour les questions familiales faisant le point sur cette question (2.2009). Les besoins sont donc énormes et il faut aussi que les prochaines incitations financières soient augmentées.

Investir dans la qualité, c'est-à-dire dans la formation

Le développement demandé devra aussi garantir la qualité. Pour ce faire, tant l'effectif que la formation du personnel concerné devront être suffisants. Les structures d'accueil des enfants sont donc tenues d'offrir plus de places de formation et l'USS demande qu'elles reçoivent une contribution financière pour chaque formation terminée. Ce serait là un pas important dans la bonne direction. Le programme d'impulsion pour la création de structures d'accueil de la petite enfance ne doit donc pas être seulement prolongé, mais aussi amélioré qualitativement. L'USS a repris cette revendication dans son programme anticrise.

Pour leur part, les femmes du Syndicat des services publics (ssp) ont mis au point des directives qualitatives pour les structures d'accueil du jour. La brochure publiée par elles¹ en février dernier montre que la qualité n'est pas uniquement une revendication « anémique », car nous avons aussi besoin que des critères de qualité figurent dans la loi. La révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants – qui ne s'est que trop fait attendre – est une bonne occasion pour ce faire. La présidente du ssp, Christine Goll, ne baisse pas la garde : lors de la session parlementaire du printemps, elle a justement posé une question sur l'avancement de ces travaux de révision et sur la prise en compte de critères de qualité.

¹ « Pour un service public de l'enfance ! », ssp-femmes, case postale 1360, 1001 Lausanne, 021 340 00 00, central@ssp-vpod.ch.



USS Union syndicale suisse
www.uss.ch

Des interventions dans les cantons

Le 20 février 2009, la gauche genevoise a lancé une initiative populaire demandant l'introduction dans la constitution cantonale d'un droit pour la petite enfance à une place d'accueil dans une crèche. En ville de Berne aussi, une initiative populaire lancée par le Parti socialiste a été déposée et à Zurich, on votera cette année encore sur celle des syndicats, intitulée « Ja zur Kinderbetreuung » (« Oui à l'accueil des enfants »). Là, également, c'est le droit à une place d'accueil qui est revendiqué.

Congé de maternité et de paternité : on progresse

Le développement des allocations de maternité fait aussi partie des revendications de l'USS. Les deux conseillères nationales et syndicalistes Christine Goll et Franziska Teuscher (coprésidente de la commission féminine de l'USS) ont déposé des interventions sur la question. La présidente du ssp demande un développement progressif de l'allocation en cas de maternité pour en faire passer le versement de 14 à 18 semaines. Et l'intervention de Franziska Teuscher a pour but de régler le versement d'allocation dans tous les cas où une lacune survient entre l'accouchement et le congé de maternité. C'est là quelque chose d'important pour les femmes dont l'enfant, par exemple, doit rester à l'hôpital après sa naissance. Enfin, le syndicat des médias SSM a réussi, dans la CCT qu'il a conclue avec la SSR, à faire inscrire un congé de paternité de 10 jours.

Et n'oublions pas non plus que le congrès des femmes de l'USS, qui se tiendra les 20 et 21 novembre prochains, sera entièrement consacré au thème de la compatibilité entre travail professionnel et travail familial. Il permettra de ce fait de dresser des bilans, d'en débattre et de formuler des revendications (nouvelles ?).

uss-infos 05 / 09